

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 Décembre 2016, sous la présidence du Maire.

## **Ordre du Jour :**

### **DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017**

Il est proposé de continuer l'opération cœur de village avec l'aménagement de la place. Le montant des travaux s'élève à 425 000 € répartis comme suit :

Place de l'église : 260 000 €

Emplacement de parking derrière la grange : 85 000 €

Aménagement des berges du ruisseau et signalétique : 80 000 €

Il serait demandé au titre de la DETR une subvention à hauteur de 40% soit 170 000 €.

Un deuxième dossier au titre de la DETR sera déposé pour l'équipement numérique à l'école, il paraît nécessaire de changer 1 tableau numérique de plus de 6 ans ainsi que la classe mobile des élèves pour un montant estimé à 9 500 €. Pour ce projet la commune peut prétendre à une subvention au titre de la DETR entre 20 et 40 %.

### **TARIS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2017**

Pour la cantine il est proposé une augmentation de 0,05 € soit 2,80 € le repas enfant et 5,70 € le repas adulte.

La garderie du matin passerait de 0,70 € à 0,75 € pour le 1er enfant et de 0,50 € à 0,55€ pour le deuxième enfant.

Pour la garderie du soir il n'y aurait pas d'augmentation.

Droits de place restent inchangés à savoir : 30 € la journée et 1 000 € la vente ambulante à l'année.

Pour les objets encombrants il est proposé de laisser le même tarif 20 € le m<sup>2</sup> avec un minimum de 1m<sup>3</sup> et un maximum de 4 m<sup>3</sup>.

Tarifs inchangés également pour la location des tables pour les particuliers moins de 5 tables 15 €, plus de 5 tables : 35 €

Pour les professionnels moins de 10 tables : 40 € et plus de 10 tables : 65 €. Un forfait de 50 € est appliqué pour une livraison à la demande.

Les tarifs de location de la salle multi-activités restent identiques : gratuit pour les associations jusqu'à 9 manifestations au-delà 100 €, 150 € pour les associations extérieures, pour les particuliers de la commune : 160 € pour un repas et 80 € pour un vin d'honneur, pour les extérieurs de la commune : 320 € pour un repas et 160 € pour un vin d'honneur.

Les tarifs des concessions au cimetière restent à 36,48 le m<sup>2</sup> pour des trentenaires, 87,24 € pour les cinquantenaires et 250 € le m<sup>2</sup> pour les perpétuelles. La cavurne au columbarium reste à 250 € pour 30 ans.

Pour les tarifs du camping il est proposé une augmentation de 0,50 € pour le forfait emplacement + véhicule pour 1 personne qui passe de 9 à 9,50 € et le forfait pour 2 personnes passe à 14 €. Les autres tarifs restent inchangés.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

### **TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'ALIMENTATION BASSE TENSION**

Il est voté à l'unanimité des études du SDEC pour l'alimentation Basse Tension et Eclairage Public du futur lotissement du pré Cantuel pour une participation de la commune de 9 687,38 € et 9 101,78 € ainsi qu'une étude pour la pose de l'éclairage public rue de Kairie suite à la dépose une participation de 321,83 €.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Il est nécessaire d'abonder l'opération de la zone commerciale pour l'aménagement de la place suite à la construction du cabinet médical pour un montant de 23 202 € ainsi que le deuxième versement de la 1<sup>ère</sup> tranche des lampes à vapeur de mercure de 4 925 €. Ces sommes sont prises sur les opérations soldées ou non réalisées.

### **VALIDATION DES NOUVELLES DENOMINATION DES RUES**

Suite à un travail réalisé avec les services de La Poste, il est procédé à la validation des dénominations des rues et des numéros des habitations dans les secteurs non encore pourvus.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Une coupe de bois va être effectuée par l'ONF dans le bois des Huttes afin de sécuriser la RD57.

Une demande de subvention va être déposée auprès de la région pour l'aménagement de la place de la zone urbaine ; travaux qui s'élèvent à environ 30 000 €.

Il est décidé de diminuer le loyer de l'appartement au-dessus des écoles de 566 à 500 € mensuel.

Il va être procédé à l'embauche d'un emploi aidé pour venir en soutien aux écoles et au camping durant la saison.